



UVI

Réglementation



Sommaire



➤ ***la réglementation***

▶ ***les compétitions :***

- Généralités
- Les conditions de participation
- Les litiges / les sanctions
- Les catégories
- Les compétitions « jeunes »
- Les licences

▶ ***les championnats nationaux :***

- Structure
- Organisation
- Division 1
- Division 2 et Division 3
- D4 (Division de promotion)
- Les feuilles de matchs
- Compléments

➤ **la réglementation**

▶ **les compétitions :**

- **Généralités**

- ▶ **Le commissaire de compétition est l'autorité supérieure lors d'une compétition. Il a délégation de la CNHS, de la CRHS pour l'organisation de l'évènement**
- ▶ **Les équipes « mixtes » sont interdites : promotion de la féminisation du Hockey Sub**
- ▶ **En D4, les équipes peuvent être mitigées dans la limite de 2 clubs ne possédant pas d'autres équipes**
- ▶ **A titre promotionnel, un club ayant déjà une équipe inscrite en Championnat de France peut inscrire une autre équipe en D4 en y intégrant au maximum 3 joueurs issus d'un club de la région d'appartenance n'ayant pas d'équipe inscrite en Championnat de France**
- ▶ **Un club ne peut présenter qu'une équipe par division**
- ▶ **Une équipe qui dispute un Championnat de France ne doit pas compter plus de 2 joueurs non français, non résident en France.**
- ▶ **Un joueur est dit appartenant à une équipe s'il a effectué une manche d'un championnat avec cette équipe. Seule dérogation :**
 - **Un joueur ou une joueuse n'ayant jamais été inscrit à une manche de D1 pourra être testé à la manche d'automne**
 - **Un joueur ou une joueuse n'ayant jamais été inscrit à une manche de D1 pourra être testé à la manche d'hiver**

- ▶ **Un joueur ou une joueuse ne peut disputer qu'un seul championnat de France par saison et par âge (sauf pour les Championnats « jeunes »)**
- ▶ **Un joueur ou une joueuse n'est pas tenu(e) de disputer le championnat régional pour participer à un championnat de France**
- ▶ **12 joueurs ou joueuses sont autorisés par équipe et par manche. Un joueur ou une joueuse inscrit(e) dans une équipe comme « réserve » mais qui n'a pas joué peut effectuer un championnat dans une autre division**
- ▶ **Un joueur ou une joueuse doit disputer la compétition au sein d'une même équipe et sous le même n° de bonnet**
- ▶ **La sélection aux Championnats de France (championnat régional) fait partie intégrante des championnats de France à laquelle elle donne accès en terme de fonctionnement, d'encadrement et d'arbitrage**
- ▶ **Des sanctions peuvent être appliquées par le commissaire de compétition à la suite d'infractions dans ou en dehors d'un match aux joueurs, aux responsables, aux arbitres : ces sanctions peuvent varier d'un match de suspension à une saison complète**

- **Les conditions de participation : l'inscription**

- ▶ **Le déroulement d'une compétition :**

- **Forfait : 0 points**
- **Match perdu : 1 point**
- **Match nul : 2 points**
- **Match gagné : 4 points**

- ▶ **En cas d'égalité en fin de poule, round, ... le classement des équipes est déterminé prioritairement en fonction :**

1. **Du résultat des matchs qui ont opposé les équipes concernées**
2. **Du nbre de buts encaissés dans la poule concernée**
3. **Du nbre de buts marqués dans la poule concernée**
4. **D'une mort subite si 2 équipes sont à égalité**
5. **D'un tirage au sort si plus de 2 équipes sont à égalité**

- ▶ **Pour les matchs à élimination directe, en cas d'égalité en fin de match, une mort subite départagera les équipes**

- ▶ **La formule de la compétition doit se calquer autant que possible sur le modèle des compétitions nationales équivalentes, en distinguant les équipes par leur niveau (sécurité, équité, intérêt et enjeu des matchs)**

► **Pour participer à un championnat, l'équipe n'ayant pas présenté un dossier complet :**

- sa fiche d'inscription,
- son règlement par chèque,
- sa fiche d'engagement des joueurs (Noms / n° de Licence / n° de bonnets)

dans les délais prévus par la réglementation sera pénalisée par une majoration de 100 % du montant de l'inscription

► **Tant que la pénalité n'est pas levée, l'équipe ne pourra pas participer à une compétition nationale**

► **Pour les championnats jeunes (sauf « junior »), la feuille d'engagement pourra compter 14 joueurs, cette feuille sera validée à 12 joueurs le jour de la compétition.**

► **Au plus tard 1h avant le début du 1^{er} match, chaque équipe devra être représentée, et avoir fourni l'ensemble des documents nécessaires sous peine d'être déclarée forfait pour le 1^{er} match de l'équipe sur la compétition.**

► **Avant le début de chaque match, un représentant du club (par expérience : Capitaine ou vice-Capitaine de l'équipe) doit venir valider la feuille de match (vérification des joueurs et n° de bonnet, signature). A défaut, le joueur fautif doit quitter l'aire de jeu, et ne pourra reprendre le match qu'après validation par l'arbitre principal**

- **Les conditions de participation : l'encadrement**

- ▶ **En toute circonstance, et à tout niveau de jeu, la présence physique de l'initiateur fédéral (à minima) est requise pour tout entraînement, rencontres amicales, stages, compétitions.**
- ▶ **Pour les équipes en sélection pour le Championnats de France (lors du championnat régional), Un MEF1 (à minima) doit conduire l'équipe.**
- ▶ **Pour les compétitions nationales on trouvera dans les « règles du jeu vol1 Art6.3» le tableau récapitulatif résumant les besoins nécessaires à l'encadrement .**
- ▶ **L'encadrement est formalisé par l'engagement écrit du Président du Club ou de son représentant et transmis lors de l'inscription (feuille d'engagement en début de saison) de l'équipe .**
- ▶ **Ces contraintes ne remplacent pas les exigences légales (Jeunesse & Sport) concernant l'encadrement, le déplacement et l'hébergement des mineurs lors d'un déplacement pour une compétition.**

- **Les conditions de participation : l'arbitrage et les clubs**

▶ **En compétition nationale, une équipe doit inscrire un ou des arbitres : le nombre et la qualité, en fonction de la division, est fixée lors de la réunion de la CNHS d'automne**

▶ **Un arbitre ne peut compter que pour une de ses équipes dans le club, pour la saison en cours:**

- AN1 pour un championnat régional
- AN pour la D4
- AN2 pour les D3, D2, D1
- AN3 pour les compétitions internationales

▶ **Un arbitre est considéré actif s'il a effectué un arbitrage en compétition nationale, un examen d'arbitre, une fonction de Commissaire de Compétition, un stage agréé par le Collège National des Arbitres (CNA) par saison.**

▶ **Pour rester actif un AN2 doit faire des propositions saisonnières auprès du responsable de la gestion des arbitres avant le 15/01 de l'année en cours.**

Cette participation doit être effective lors de 3 saisons sur 4.

- **Les litiges**

- ▶ **La demande doit être annoncée auprès du Commissaire de Compétition dans les 15 minutes qui suivent la fin du match. La plainte écrite en français devra être soumise au Commissaire de Compétition dans l'heure suivant la fin du match contesté comme défini dans la réglementation CNHS**
- ▶ **Cette réclamation doit être accompagnée d'un chèque dont le montant est défini et réactualisé lors de la CNHS d'automne (actuellement 50€)**
- ▶ **Le Commissaire de Compétition doit analyser la recevabilité de la réclamation.**
 - ⇒ **Il trouve dans la réglementation (Règles du Jeu) les dispositions spécifiques à la compétition, un ou des articles permettant sans ambiguïté de lever ou valider la réclamation :**
 - **Réclamation non recevable : chèque non remboursé**
 - **Réclamation recevable: remboursement du chèque**
 - **Convocation du « comité d'arbitrage » si litige constaté**
- ▶ **Dans tous les cas, le litige sera relaté dans le compte-rendu du commissaire pour la compétition**

- **Le Comité d'arbitrage**

- ▶ **Il est constitué de 3 membres nommés par le responsable d'arbitrage de la manche**
- ▶ **Il statue sur le litige avec 2 solutions possibles:**
 - **Le plaignant reçoit un avis favorable : la réclamation est acceptée, le chèque remboursé et la décision d'arbitrage en conséquence**
 - **Le plaignant reçoit un avis défavorable : la réclamation est refusée, le chèque est encaissé**

- **Les sanctions**

▶ **Tableau de sanctions lors d'une compétition**

Faute sanctionnée	Sanction applicable
Expulsion définitive	1 match de suspension
Infraction grave en dehors d'un match lors de la compétition	1 match de suspension
Après 1 match de suspension, expulsion définitive ou infraction grave en dehors d'un match lors de la compétition	Suspension pour le reste de la manche et la manche suivante
Non-respect de la déontologie fédérale ou de l'éthique sportive	1 match de suspension

▶ **Tableau de sanctions pour un comportement jugé inadmissible lors d'une compétition**

Faute sanctionnée	Sanction applicable
Insultes	1 match de suspension
Insultes + menaces	1 manche de suspension
Agression	1 saison de suspension

- **La Commission des litiges**

▶ Dans l'hypothèse où les sanctions dépasseraient le cadre de la compétition concernée, les propositions de Commissaire de Compétition seront transmises au Commissaire National des Compétitions qui sollicitera éventuellement la Commission des litiges.

▶ La Commission des litiges est composée :

- 1 Commissaire nommé par le CNC
- 1 Instructeur National nommé par le CNI
- 1 membre de la CNHS

- **Les cas de « force majeure »**

▶ Pour le traitement des cas de force majeure entraînant pour un club la non-conformité à l'Art6 de la réglementation, une commission spéciale est composée :

- 3 membres votants :
 - - Coordinateur du CNA ou son représentant
 - - Coordinateur du CNI ou son représentant
 - - Coordinateur de la CNHS ou son représentant
- 2 membres consultatifs :
 - - Président de la région du Club concerné
 - - Coordinateur du CNC ou son représentant

▶ Les clubs soumettront un dossier par écrit au Commissaire National des Compétitions justifiant la demande d'une dérogation au plus tard 2 mois avant le championnat concerné.

▶ La décision, votée à l'unanimité, sera motivée et rendue per écrit sous 15 jours au club concerné (copie au Président de région)

- **Les catégories**

► Pour les catégories **Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors**, le sur-classement, pour une catégorie d'âge, est autorisé sur avis médical (médecin FFESSM ou du sport ou médecin hyperbare).

► Pour la catégorie féminine, le double sur-classement de la catégorie Cadet à Sénior est autorisée.

► Le sur-classement d'un joueur plus jeune que la catégorie Benjamin est autorisé.

► Chaque mineur devra se présenter muni d'une autorisation parentale et d'un certificat médical (mentionnant le sur-classement) pour la compétition précisément nommée.

Catégorie	2018 -2019
Vétéran masculin	Né avant 30/09/1983
Vétéran féminin	Né avant 30/09/1986
Junior	Né entre 30/09/2000 et le 30/09/2002
Cadet	Né entre 30/09/2002 et le 30/09/2006
Minime	Né entre 30/09/2006 et le 30/09/2008
Benjamin	Né entre 30/09/2008 et le 30/09/2010
Poussin	Né entre 30/09/2010 et le 30/09/2012

- **Les compétitions « jeunes »**

- ▶ **La dénomination « jeune » s'applique aux Benjamins, Minimes et Cadets.**
- ▶ **Quota pour chaque région de 2 équipes par chaque catégorie avec 1 équipe par club (ou bi-clubs ou tri-clubs) par catégorie sauf en cas de disponibilité de place sur le championnat.**
- ▶ **Les équipes peuvent être mitigées (2 clubs de région différentes). L'équipe doit avoir disputé les sélections régionales ainsi constituées et doit recevoir l'accord préalable du Commissaire fédéral.**
- ▶ **Aménagement des équipements :**
 - Terrain :
 - Benjamins et Minimes : 15m x 10m (profondeur max : 1.80m)
 - Cadets : 21m x 10m (profondeur max : 2.50m)
 - Crosses :
 - Benjamins et Minimes : adaptée à chacun et proche du gabarit
 - Cadets : proche du gabarit minimum
 - 1h de repos entre chaque match

- **Les compétitions « Juniors »**

- ▶ **Utilisation de la « Grille 42 ».**
- ▶ **Quota pour chaque région de 2 équipes par chaque catégorie avec 1 équipe par club (ou bi-clubs ou tri-clubs) par catégorie sauf en cas de disponibilité de place sur le championnat.**
- ▶ **Les équipes peuvent être mitigées (2 clubs de la même région). L'équipe doit avoir disputé les sélections régionales ainsi constituées et doit recevoir l'accord préalable du Commissaire fédéral.**
- ▶ **A titre promotionnel, un club ayant déjà une équipe inscrite en Championnat de France peut inscrire une équipe dans la même catégorie en y intégrant au minimum 3 joueurs issus d'un club d'une autre région n'ayant pas d'équipe inscrite dans cette catégorie .**

• La vérification des licences



Licence fédérale

nom du club

période de validité

assurance compétition AXA Lafont *

catégorie d'âge

FFESSM Licence 2004
Vaut permis de pêche sous-marine
Valable du : 30/10/03 au 31/12/04
Licence N° : A-04-000111
BIDULE
CHOSE
Né(e) le : 04/12/1982
Nom club : HOCKEY SUBAQUATIQUE USSAP
N° club : 02 33 0267
Catégorie A1A - Piscine Sub
Worldwide insurance for scuba diving accidents - emergency transports, medical, hyperbaric and hospitalisation in R.C. The present licence covers your personal liability worldwide in case you would cause damages to third parties.
COURS - EN MER : V.H.E./canal 16 - A TERRE : tél. 15 (ou 112)



Identité fédérale

signature

[mineur] autorisation parentale

photographie & tampon du club

n licence

certificat compétitif

qualification du médecin

Le licencié portera ensuite la mention sur cette carte

COMPLÉTER POUR LES MINEURS

Je soussigné (sans prénom) : _____ autorité : _____ signature : _____
 agissant en qualité de : _____
 (sans prénom) : _____
 à pratiquer (activité) : _____
 Fait à _____ le _____
 Tél. personne à prévenir en cas de nécessité : _____

FFESSM
Fédération Française des Sports Sous-Marins
FFESSM 24, quai de Bro-Merve - 43084 Marseille Cedex 07
www.ffessm.fr - Tél : 04 91 32 09 31 - Fax : 04 91 54 77 43
04 91 32 09 31

Identité fédérale

Cette carte devra être présentée au club

Nom : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____ CP : _____
 Ville : _____
 Naï(e) le : _____ à _____
 N° licence : _____

Certificat médical

Aucune contre-indication à la pratique des compétitions FFESSM hors compétition (à l'exception de l'IS en MAP qui entrera dans le champ de ce certificat)

Contre-indication à la pratique des compétitions dans les disciplines suivantes :

<input type="checkbox"/> Apnée	<input type="checkbox"/> Nage avec palmes
<input type="checkbox"/> Autournaïté	<input type="checkbox"/> Nage en eau vive
<input type="checkbox"/> Orientation	<input type="checkbox"/> Autres disciplines (préciser) : _____
<input type="checkbox"/> Pêche sous-marine	
<input type="checkbox"/> Hockey sous-marin	
<input type="checkbox"/> Tir sur cible	

Je certifie que M. _____ né(e) le _____
 ne présente pas de contre-indication médicale à un sur-classement pour la discipline suivante : _____
 Mettre une croix dans les cases correspondantes.

Aucune contre-indication à la pratique en scaphandre des activités FFESSM de loisir ou à cette discipline : _____
 Nb. de cases cochées : _____
 Fait à _____ le _____

Qualité du médecin (cocher obligatoirement une case) :

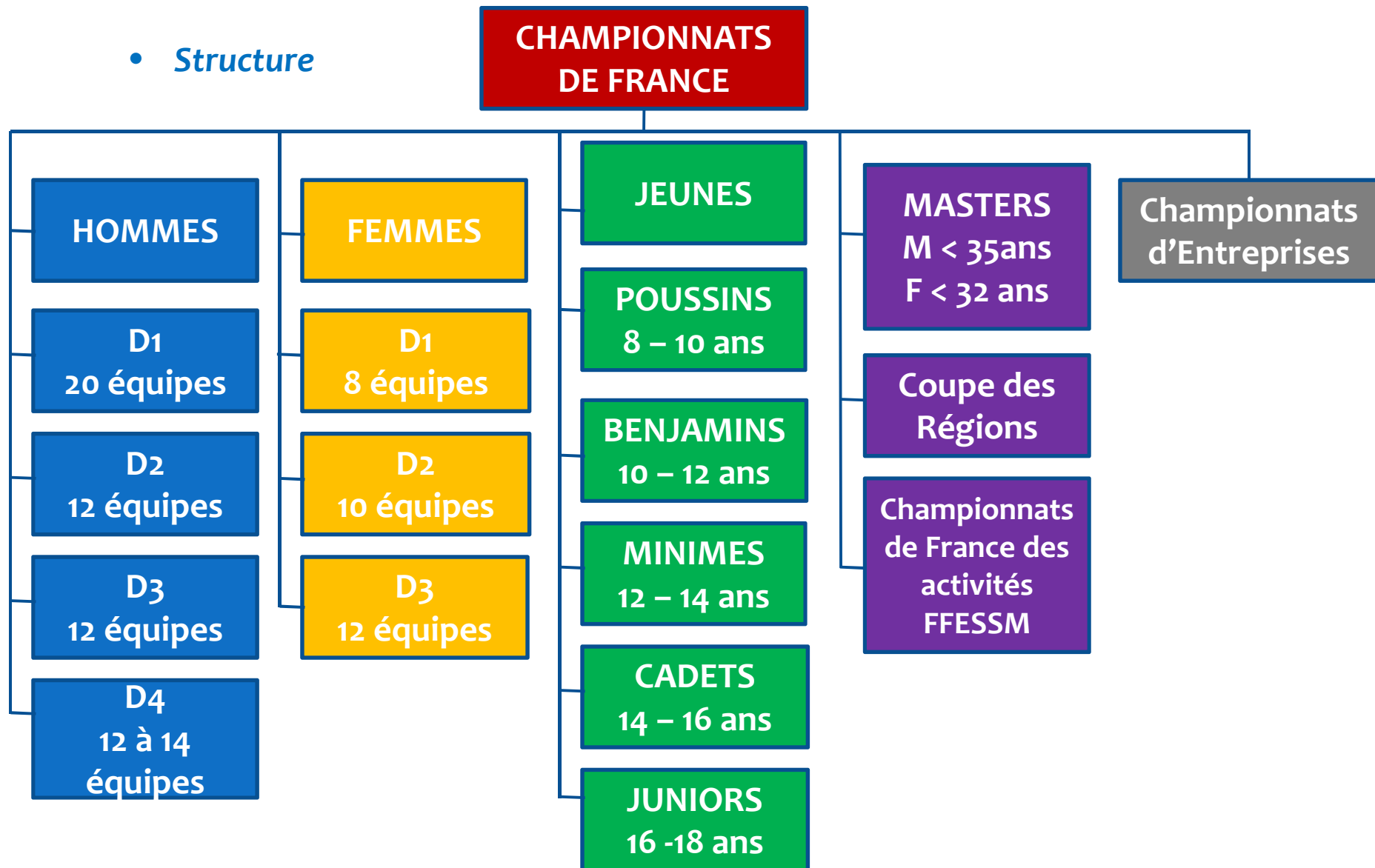
<input type="checkbox"/> Médecin FFESSM	<input type="checkbox"/> Médecin de sport
<input type="checkbox"/> Médecin Plongée/Hyperbare	<input type="checkbox"/> Autre médecin

Cachet, signature : _____

FFESSM

► *les Championnats nationaux :*

• *Structure*

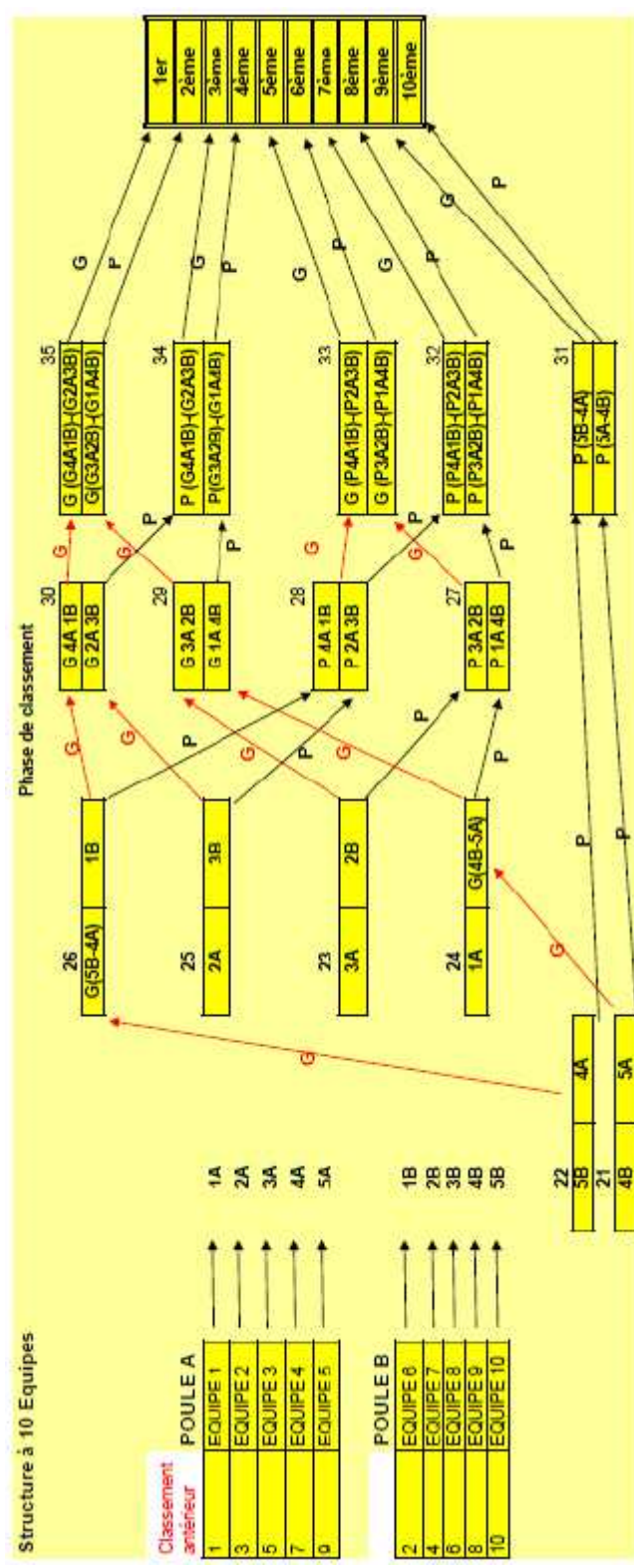


- **Organisation**

- ▶ **Les différentes équipes participantes se rencontrent selon un système de poules .**
- ▶ **La participation d'une équipe à un championnat est déterminée par son résultat au championnat régional et par rapport aux quotas dont la région dispose.**
- ▶ **Au terme des différents championnats de France, un classement national est établi pour chaque catégorie.**
- ▶ **Les quotas régionaux sont établis en fonction de classement national de la saison précédente (liste présentée à la CNHS d'automne.**

- **Division 1 Masculine (D1M)**

- ▶ **Cette Division comprend 20 équipes.**
- ▶ **Le championnat est organisé en 3 manches :**
 - **Manche d'automne (2 jours)**
 - **Les 10 premières équipes de la saison précédente regroupées en 2 poules de 5**
 - **Puis les 2 poules se rencontrent pour établir un classement de 1 à 10**
 - **Les 8 premières équipes de cette manche disputeront le Groupe A lors de la manche d'été et les 2 dernières le Groupe B**



- **Manche d'hiver (2 jours)**

- *Les 10 équipes suivantes de la saison précédente regroupées aussi en 2 poules de 5*
- *Les équipes 2 des clubs ne sont pas autorisées dans cette manche*
- *Les 6 premières équipes de cette manche rejoignent le Groupe B pour la manche d'été et les 4 dernières gagneront ou conserveront leur quota pour leur région d'appartenance pour participer à la Division 2*

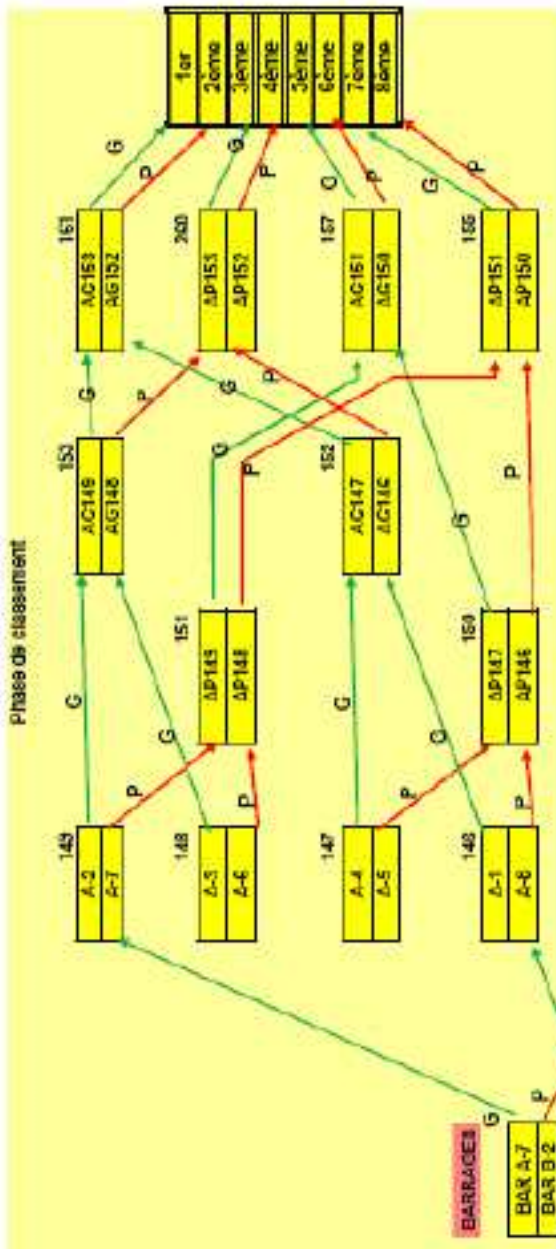
- **Manche d'été (3 jours)**

- *Les équipes des groupes A et B définis par les 2 manches précédentes se rencontrent en round*
- *A la fin des rounds de chaque groupe se disputera un brassage entre les 2 premières équipes du groupe A et les 2 premières du groupe B*
- *Ensuite un tournoi à élimination directe qui déterminera le classement final de chaque manche*
- *Les points attribués au classement de la manche d'automne (16 points pour le 1^{er} jusqu'à 7 points pour le dernier) ainsi que ceux donnés à la manche d'hiver (6 points pour le 1^{er} jusqu'à 1 point pour le dernier) . Ces points seront additionnés pour définir les rencontres de brassage et le tournoi à élimination directe final*
- *En cas d'égalité de points, le classement de la manche d'été départagera les équipes en lice pour le classement des rounds*

Groupe A Manche 3

Classement antérieur

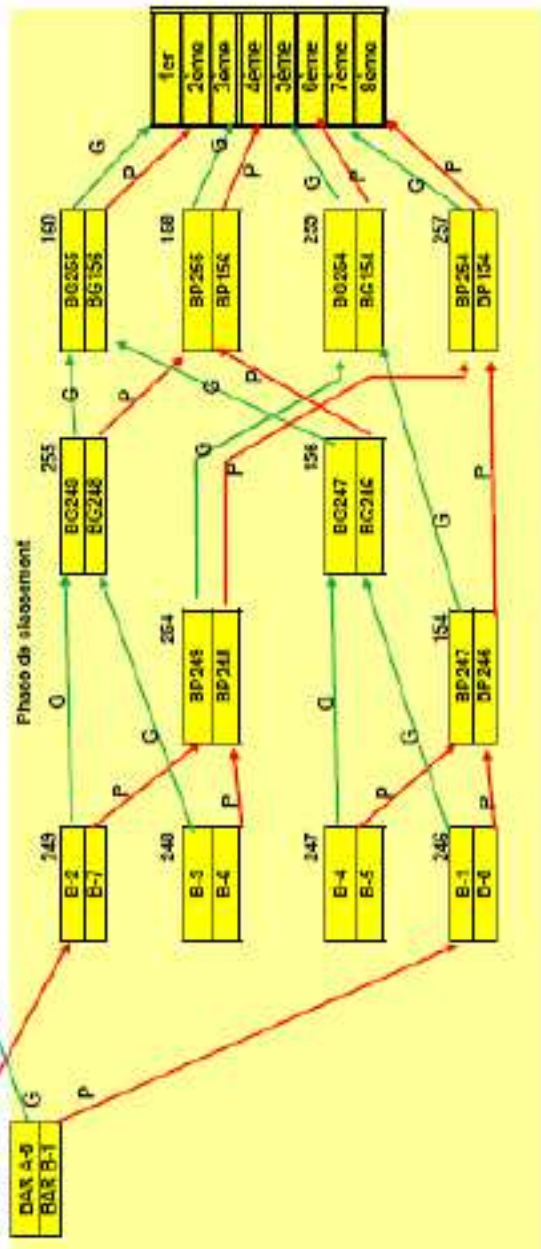
Classement antérieur	ROND ROBIN
1A	EQUIPE 1
1B	EQUIPE 2
1C	EQUIPE 3
1D	EQUIPE 4
1E	EQUIPE 5
1F	EQUIPE 6
1G	EQUIPE 7
1H	EQUIPE 8

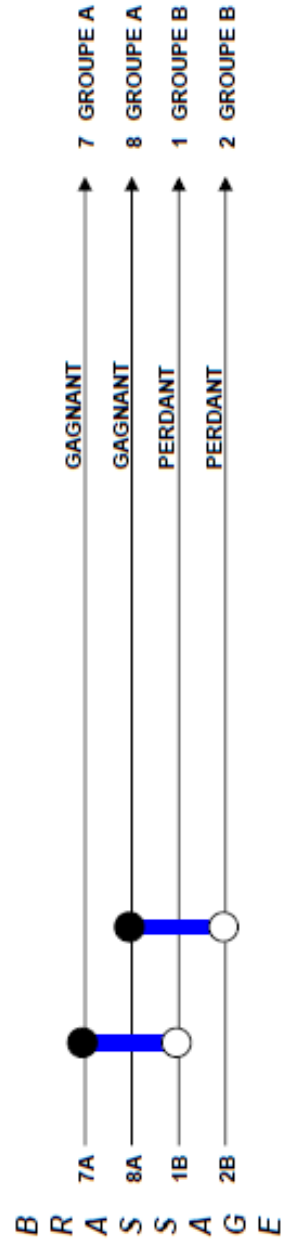
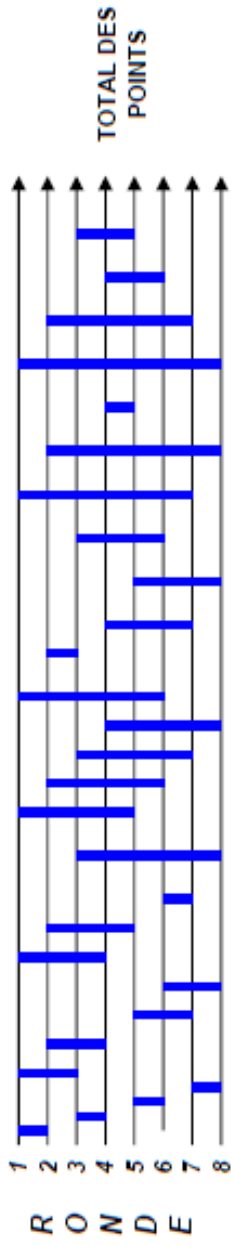


GRUPE B Manche 3

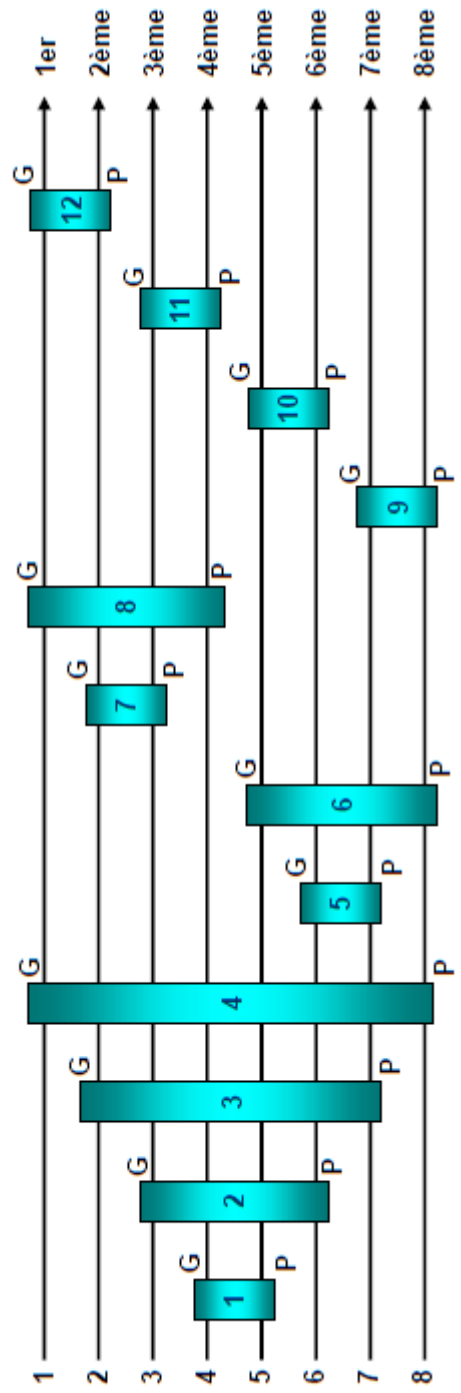
Classement antérieur

Classement antérieur	ROND ROBIN
2A	EQUIPE 9
2B	EQUIPE 10
2C	EQUIPE 11
2D	EQUIPE 12
2E	EQUIPE 13
2F	EQUIPE 14
2G	EQUIPE 15
2H	EQUIPE 16





■ Elimination directe



- **Division 2 (D2M) et Division 3 (D3M)**

▶ **Ces divisions comptent 12 équipes chacune avec le même système d'organisation.**

▶ **Les premières équipes classées dans les championnats régionaux (en dehors de celles classées dans les divisions supérieures), à concurrence des quotas régionaux respectifs. Le quota régional est établi en fonction du classement national de la saison précédente (présentée en CNHS d'automne). En cas de désistement d'une équipe, l'équipe remplaçante est la suivante dans la liste du classement régionale.**

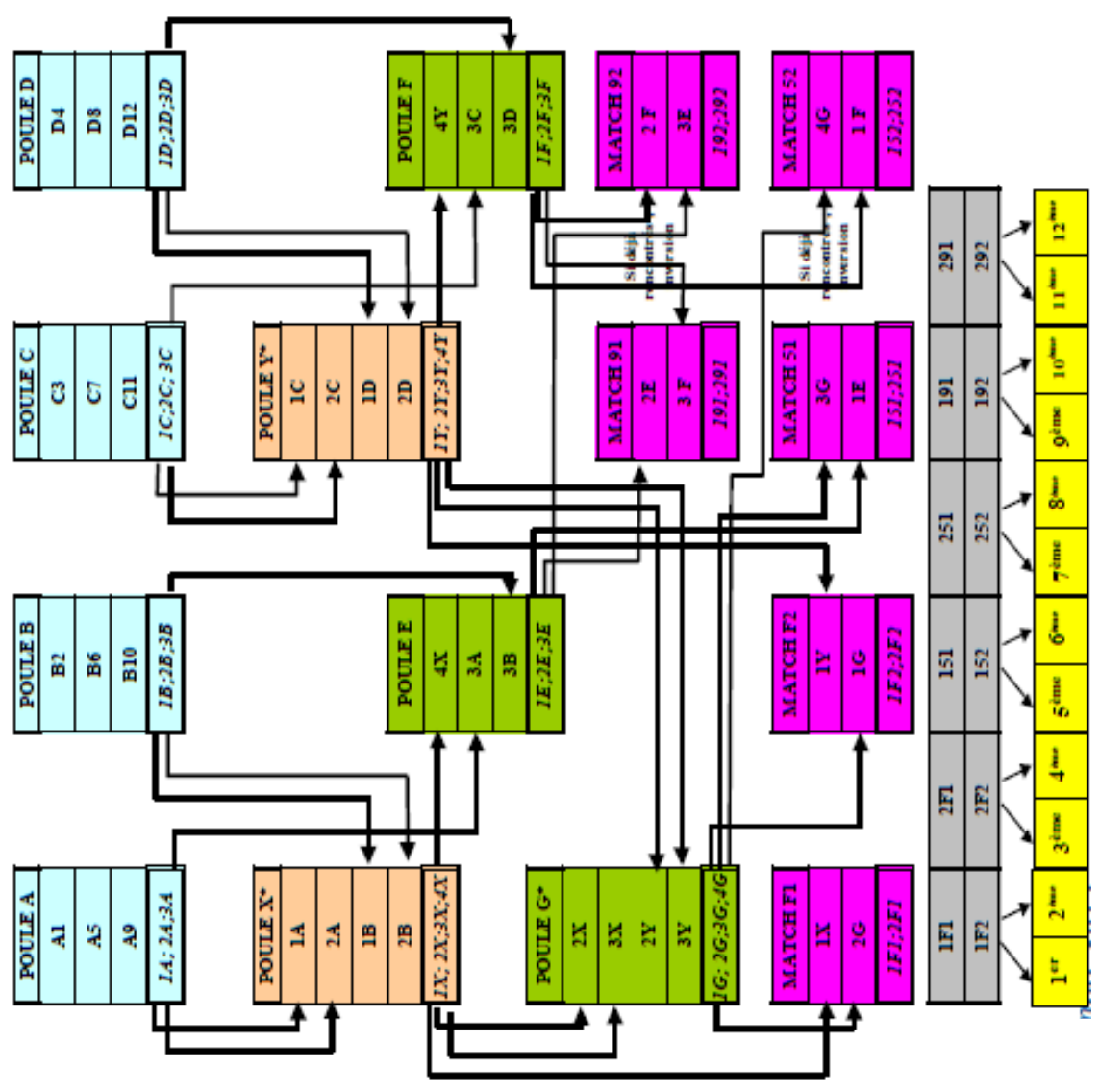
▶ **Les championnats sont organisés en 1 manche (sauf pour les 4 équipes provenant de la manche d'hiver de D1.**

▶ **Les 2 dernières équipes de chaque division attribuent un quota pour leur région, dans la division inférieure, pour la saison suivante.**

▶ **Pour le Division 2, les 4 premières équipes (en dehors de équipes 2) sont qualifiées pour participer à la manche d'hiver de Division 1 de la saison suivante.**

▶ **Pour le Division 3, les 2 premières équipes attribuent un quota pour leur région, dans la division supérieure, pour la saison suivante.**

Grille 42
12 équipes en
4 poules de 3



★ : dans ces poules, les
matchs joués ne sont
pas rejoués

- **Division 4 (D4M)**

- ▶ **Cette division comprend de 12 à 16 équipes : chaque région dispose d'un quota de 1 équipe, +2 pour Île de France, +1 pour la région organisatrice.**
- ▶ **Ce championnat est organisé en une manche.**
- ▶ **La mixité est autorisée dans cette division.**
- ▶ **Les équipes peuvent être mitigées dans la limite de 2 clubs d'une même région (sauf si les clubs possèdent d'autres équipes dans des divisions supérieures.**
- ▶ **A titre promotionnel, un club ayant une équipe déjà inscrite en championnat de France peut inscrire une autre équipe en Division 4, en y intégrant au maximum 3 joueurs issus d'un club de la région, n'ayant pas d'équipe inscrite en championnat de France.**
- ▶ **Les équipes doivent participer au championnat régional dans la même configuration.**
- ▶ **Les 2 premières équipes attribuent un quota pour leur région dans la division supérieure, pour la saison suivante.**

- **Division 1 Féminine (D1F)**

- ▶ **Cette division comprend 8 équipes nominatives (classement de la manche d'été de l'année précédente)**
- ▶ **Les équipes bi-clubs de même région sont autorisés.**
- ▶ **Ce championnat est organisé en 2 manches :**
 - **Manche d'automne (2 jours)**
 - **Les 8 premières équipes de la saison précédente se rencontrent « en round Robin »**
 - **Puis matchs de classement**
 - **Les 6 premières équipes sont automatiquement qualifiées à la Manche d'été**
 - **Les 2 dernières iront participe (suivant leur classement régional) à la Div 2 ou Div 3 et conserveront ou perdront leur quota pour leur région d'appartenance**
 - **Manche d'été (3 jours)**
 - **Constituée des 6 premières équipes de la Manche d'Automne e des 2 premières de Div2**
 - **Les 8 équipes se rencontrent « en round Robin » suivi de play off**

- **Division 2 Féminine (D2F)**

▶ **Cette division comprend 10 équipes**

▶ **Les premières équipes classées dans les championnats régionaux (en dehors de celles classées dans les divisions supérieures), à concurrence des quotas régionaux respectifs. Le quota régional est établi en fonction du classement national de la saison précédente (présenté à la CNHS d'automne).**

En cas de désistement d'une équipe, l'équipe remplaçante est seule qui vient tout de suite après dans le classement régional de l'équipe forfait

▶ **Ces 10 équipes sont réparties en 2 poules de 5 équipes :**

- **Poule A : 1 – 3 – 5 – 7 – 9**

- **Poule B : 2 – 4 – 6 – 8 – 10**

- **Elles se rencontrent en ronde**

- **A l'issue de la ronde, des matchs de classement départagent les équipes de 1 à 10**

▶ **Les 2 premières équipes de la Div2 disputeront la manche d'été de la Div1 de la même saison (qualification nominative)**

▶ **Les 2 dernières équipes perdent le quota de leur région pour la Div2 de la saison suivante**

- **Division 3 Féminine (D3F)**

- ▶ **Les équipes tri-clubs sont autorisées**
- ▶ **Cette Div3 regroupe les équipes qui n'ont participé à aucun autre championnat de France**
- ▶ **Elle pourra comporter une équipe féminine « Sélection France U19 » et/ou « Sélection France U23 »**
- ▶ **Les clubs possédant 2 équipes peuvent faire participer leur équipe 2 à la Div3, cette équipe peut être constitué en bi-club d'une même région**
- ▶ **Les équipes bi-clubs d'un effectif inférieur à 10 joueuses ne pourront refuser l'inscription de joueuses isolées dans leur effectif. La répartition de ces joueuses se fera prioritairement sur un critère géographique**
- ▶ **La grille de jeu sera définie en fonction du nbre d'équipes inscrites :**
 - Grille à 8 : 2 poules de 4
 - Grille à 10 : 2 poules de 5
 - Grille 42 pour 12 équipes
- ▶ **Les 2 premières équipes augmenteront le quota de leur région pour la Div2 de la saison suivante**

Les feuilles de match

**CHAMPIONNAT DE FRANCE
DIVISION 2
du 29 et 30 novembre 2003 à LA ROCHELLE**

type, date et lieu de la compétition

FEUILLE DE MATCH

prisons ou blessures

butts marqués

nom et signature

nom et signature

temps morts

noms et signatures

score

MATCH N° 8		Equipe en NOIR				Equipe en BLANC			
17 / 17 h 20		NICE				ANGOULEME			
Événements	Nom du Joueur	prénom	N°	Nb Buts	Nom du Joueur	prénom	N°	Nb Buts	Événements
	MARTIN	Christophe	2		COUSIN	Patrick	2		
2'	DUPONT	Michaël	3		KLAUS	Patrick	3		
	VIGNAU	Yannick	4		DURANT	Xavier	4		
	DUPOND	Pierre Yves	5		CHEVAL	Sébastien	5		
	GABIN	Marcel	6		GAUME	Marc	6		
	CONSTANT	Jean	7		JONVIC	Laurent	7		
	TOUY	Yurgen	8		RESQUEZ	Thomas	8		
	FOURTOU	Loïc	9		PONTEL	Jonathan	9		
	BON	Pierre Alain	10		MONARD		10		
	KAPIT	John	11		HU				
	RATEL	Loïc	12		TRE				
		Marcel	13		PANT		13		
Arbitre : Nom : Signature :		Capitaine : Michaël DUPONT Signature :				Arbitre : Nom : Signature :			
1ère Mi - Temps 2ème Mi - Temps		<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>				1ère Mi Temps 2ème Mi Temps			
PRINCIPAL BIDULE Signature :		TARTAMPION Signature :				AQUATIQUES MACHIN Signature :			
Score :		0 - 0				1 - 2			

- **Compléments**

- ▶ **Il est recommandé de lire régulièrement les différents documents :**

- Règles de Jeu Vol 1 & 2 (nouveau)
- Compte-rendu CNHS
- Compte-rendu CNA
- Site fédéraux

- ▶ **Exemples:**

- Evolution de la réglementation
- Projet d'évolution du championnat féminin
- Modification de règles d'affectation dans les poules sur l'exploitation de la Grille 42
- Modification du « play off » pour les grilles à 10 ou 8 équipes en poule